



Bienvenue à l'ADMR

Vous avez choisi l'ADMR pour vous engager bénévolement et rejoindre ainsi une équipe locale, qui chaque jour, au plus près de ses habitants, agit sur le terrain, accompagne, crée du lien social et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.

*Vous faites désormais partie d'un mouvement, une aventure humaine, qui compte **plus de 110 000 bénévoles** sur le territoire français et qui partage les mêmes valeurs. Notre réseau s'engage pour permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles, de la naissance à la fin de vie et leur apporter chaque jour un service à domicile sur mesure, fiable et de qualité.*

Ce livret, conçu pour vous, vous permettra de mieux connaître le mouvement ADMR auquel vous avez décidé d'apporter votre soutien. Le bénévolat, à travers votre disponibilité, votre générosité et vos compétences, est un des piliers de notre mouvement.

Nous vous remercions, vous souhaitons la bienvenue et espérons votre épanouissement au sein de l'ADMR et des équipes qui vous entourent.

Le mouvement ADMR : la référence du service à la personne

● Le projet politique et l'originalité de l'ADMR : *premier réseau français associatif de proximité au service des personnes*

L'ADMR a pour projet de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins.

- Portée par les bénévoles et les salariés des associations locales, l'action ADMR s'exerce au plus proche des personnes aidées pour répondre à leurs besoins et leurs attentes.
- Dans son mode d'intervention, l'ADMR respecte l'autonomie des personnes et se tient à leur écoute.
- L'ADMR développe une action solidaire qui favorise la création de lien social entre les habitants.

3 335 associations locales quadrillent l'ensemble du territoire français pour permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles, de la naissance à la fin de vie, et offrent des services à domicile, fiables et de qualité à des publics très divers : pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial ou pour continuer à bien vivre chez soi.

265 000 adhérents dont **110 000** bénévoles actifs animent et gèrent ces associations locales qui emploient **104 500** salariés pour répondre aux besoins de plus de **717 000** clients. Ensemble, ils agissent au plus près des personnes pour leur apporter chaque jour un service à domicile sur mesure. Une mission passionnante qui participe à l'animation et au développement des territoires desservis.

L'implantation au cœur des territoires fait partie de l'identité de l'ADMR. L'engagement des bénévoles, leur ancrage dans la vie locale et leurs savoir-faire contribuent à l'amélioration de la qualité de vie, à la création d'emplois et à la mise en évidence des besoins émergents.

L'ADMR tire sa force de ses bénévoles. Par leur engagement et leur nombre ils sont la clé de voûte du modèle ADMR qui fait référence dans l'économie sociale et solidaire.

L'ADMR repose sur un mode de coopération vertueux, où le client, le bénévole et le salarié, produisent ensemble une grande utilité sociale.

Le client est le décideur. Il est à l'origine de toute cette chaîne de coopération. Même en perte d'autonomie, c'est lui qui exprime à tout moment ses attentes, et ses exigences. Il s'implique en tant qu'acteur du service dont il est le premier bénéficiaire.

Source de vie de l'association locale, le bénévole de l'ADMR est à l'écoute de chaque personne. Il conçoit l'offre de service qui répond le mieux à son besoin grâce à une relation de proximité qu'il entretient auprès de lui. Engagé sur le terrain, il est créateur d'emplois en mobilisant les compétences et les moyens qui permettront d'assurer la prestation de qualité attendue.

Le professionnel salarié, encadré par le bénévole, accomplit les prestations de service auprès du client, avec qui il noue une relation de confiance conjuguant professionnalisme et qualité d'écoute.



● Les dates marquantes de l'histoire de l'ADMR

Une adéquation permanente à l'environnement social

1945

La France sort de la guerre et l'ADMR fait ses premiers pas dans le milieu rural, son berceau d'origine. Parmi les pionniers qui créent et structurent l'ADMR, François Romatif et Marie Godinot, fondateurs du mouvement. Issus du mouvement familial rural (MFR), ils créent un nouveau service : l'aide familiale rurale. Dès l'origine, l'objectif de ce service est double : aider les uns dans les tâches quotidiennes, créer des emplois de proximité pour retenir les autres.

Juillet - Naissance à Communay (Rhône, dans l'Isère à cette époque) de l'AFR, première association des aides familiales rurales pour aider les familles.

1946

Création de l'Union nationale.

1962

Publication du rapport Laroque à l'origine de différentes mesures en faveur des personnes âgées et de la mise en place de prestations « aide ménagère ».

1965

Embauche des premières aides ménagères qui marquent le début de la diversification des services vers l'aide aux personnes âgées.

1970

Signature de la convention collective ADMR.

1976

Premier grand tournant avec l'adoption d'un nouveau sigle ADMR (Aide à domicile en milieu rural) pour concrétiser la diversification vers les personnes âgées.

1978

Reprise du premier centre de soins par l'ADMR.

1980

Ouverture du premier service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSIAD).

1981

Création du service auxiliaire de vie pour les personnes âgées et/ou handicapées.

1984

Développement des aides ménagères aux familles.

1986

Création des associations intermédiaires « Domicile services ».

1988

Création de nouveaux services : livraison de repas, téléassistance Filien, accueil de la petite enfance, petites unités de vie...

1990

Création d'Adomi-ADMR, plateforme d'intermédiation entre les assistants et les prestataires de services. Au congrès d'Épinal, l'ADMR réaffirme ses valeurs.

1992

L'ADMR, lors de son assemblée générale, vote le projet informatique national.

1993

Elaboration du projet politique. Modifications statutaires limitant à 12 ans les mandats des administrateurs de l'Union nationale. Création de Filien-ADMR, société de téléassistance.

1994

Adoption par l'assemblée générale nationale du projet politique et des axes stratégiques de développement de l'ADMR pour la période 1995-2000. Mise en valeur d'un nouveau concept, « le triangle d'or ».

1996

Ouverture du secteur aux entreprises par une loi qui instaure une procédure d'agrément. Toutes les associations ADMR reçoivent l'agrément simple (aujourd'hui déclaration) et l'agrément qualité (aujourd'hui devenu agrément). Adoption d'une charte de qualité et d'une charte du bénévolat.

1997

Mise en place de la prestation spécifique dépendance (PSD).

1998

Adoption des nouveaux statuts et abandon de la déclinaison du sigle « Aide à domicile en milieu rural » pour permettre le développement de l'ADMR sur tout le territoire.

1999

L'ADMR crée le concept de « Maison des Services ». La travailleuse familiale devient TISF (Technicienne de l'intervention sociale et familiale). Création des Domiciliennes, structure ayant pour vocation d'administrer les participations de l'Union nationale dans les sociétés créées pour gérer des outils nationaux (informatique, recrutement, formation, assistance, téléassistance...).

2000

Création d'Adyfor-ADMR, société de recrutement, de formation, de conseil et d'audit. Publication de la norme Afnor services aux personnes à domicile. Création de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie).

2002

Mise en place au 1^{er} janvier de la loi APA. Intégration des services d'aide à domicile aux personnes âgées et aux personnes handicapées dans la loi du 2 janvier 2002.

2004

Création de NSI-ADMR, société regroupant l'ensemble des activités informatiques du réseau (ADMR-I, Domilog). L'ADMR est partenaire de la Grande cause nationale Fraternité.

2005

Lancement, en février, du plan Borloo de développement des services à la personne. En novembre, 3 000 acteurs (bénévoles et salariés) participent au 60^e anniversaire de l'ADMR à Montpellier.

2006

L'ADMR lance l'enseigne Personia en partenariat avec le Crédit Mutuel et AG2R. Le réseau s'engage dans une démarche qualité en vue de certifier l'ensemble des associations locales.

2007

Le secteur des services à la personne connaît une forte croissance après la mise en place du plan Borloo. En réponse aux nouvelles demandes, l'ADMR enrichit son offre et développe des prestations de ménage, repassage, petit jardinage, transport accompagné. Elle se positionne également sur l'accueil collectif et individuel des jeunes enfants.

2008

L'ADMR met en œuvre son plan pluriannuel de développement : le CAP 2008-2011 adopté lors de l'assemblée générale de novembre 2007. L'objectif est de développer notre activité en s'appuyant sur le projet politique et en restant cohérent avec les valeurs fondamentales. Les nouveaux statuts sont votés en assemblée générale extraordinaire.

2009

Forum des associations à Lyon. 3 000 acteurs bénévoles et salariés y participent. A mi-chemin de la réalisation du CAP, ce forum a été l'occasion de débattre sur l'avenir de notre modèle social, ses financements et sur la place du bénévolat à l'ADMR.

2010

Déploiement de la nouvelle identité visuelle. Le nouveau logo et la nouvelle signature, « la référence du service à la personne », répondent à la volonté de moderniser l'image de l'ADMR et de favoriser son développement auprès de tous les publics. 2010 marque également une étape importante dans le déploiement des Systèmes d'information avec le concours de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

2012

Entrée en vigueur de la convention collective de branche (CCB) au 1^{er} janvier 2012. L'ADMR met en œuvre son 2^e plan pluriannuel de développement : le CAP 2012-2015. Ce CAP définit les axes stratégiques de l'ADMR pour les années à venir.



● Une expertise reconnue dans quatre gammes de services : *AUTONOMIE - DOMICILE - FAMILLE - SANTÉ*

L'ADMR est le premier opérateur français associatif au service des personnes. Par conviction et engagement, depuis plus de 65 ans, le quotidien de nos clients est notre métier.

A l'ADMR, nous sommes des professionnels reconnus pour nos compétences et notre expérience dans quatre gammes de services :

AUTONOMIE

Mieux vivre chez soi, plus autonome : l'ADMR accompagne les personnes dans les actes quotidiens de la vie.

Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi garde de jour et de nuit, Filien ADMR notre système de téléassistance, livraison de repas, transport accompagné... notre palette de services est très large et répond aux besoins de chacun.

DOMICILE

Avec nos services de ménage, repassage, petit jardinage ou petit bricolage, nous améliorons la vie quotidienne de tous nos clients, qu'ils vivent seuls ou en famille.

FAMILLE

Nous sommes attentifs au bien-être des tout-petits et des plus grands, soucieux de permettre aux parents de concilier les différents temps de la vie familiale, professionnelle et sociale. Pour ces raisons, nous développons des solutions d'accueil individuel ou collectif. Pour faire face aux aléas de la vie, l'ADMR apporte également un soutien aux familles et une action socio-éducative (TISF).

SANTÉ

Notre expertise dans le domaine de la santé est prouvée. Nous disposons aujourd'hui d'un grand nombre de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), de centres de soins infirmiers et également de services d'hospitalisation à domicile (HAD). Notre démarche ? Favoriser une approche globale de la personne en facilitant son accès aux soins.

● Nos valeurs au quotidien

Notre déontologie pose comme premier principe l'UNIVERSALITÉ, car nous sommes au service de toutes les personnes, à tous les âges de la vie, quels que soit leur situation, leur état de santé physique ou psychique, ou leur niveau d'intégration sociale.

Nous intervenons dans le respect de trois grandes valeurs :

- **Une attitude générale de respect** impliquant réserve et discrétion, pour tout membre de l'association et à tout moment de la prestation du service.
- **Une intervention individualisée** de proximité pour offrir en permanence un service adapté aux besoins exprimés.
- **Une relation triangulaire** basée sur la solidarité et la réciprocité qui se construit entre le client et le cas échéant une personne de son entourage, le professionnel qui réalise la prestation et le référent bénévole de l'association.

● Les principaux métiers de l'ADMR

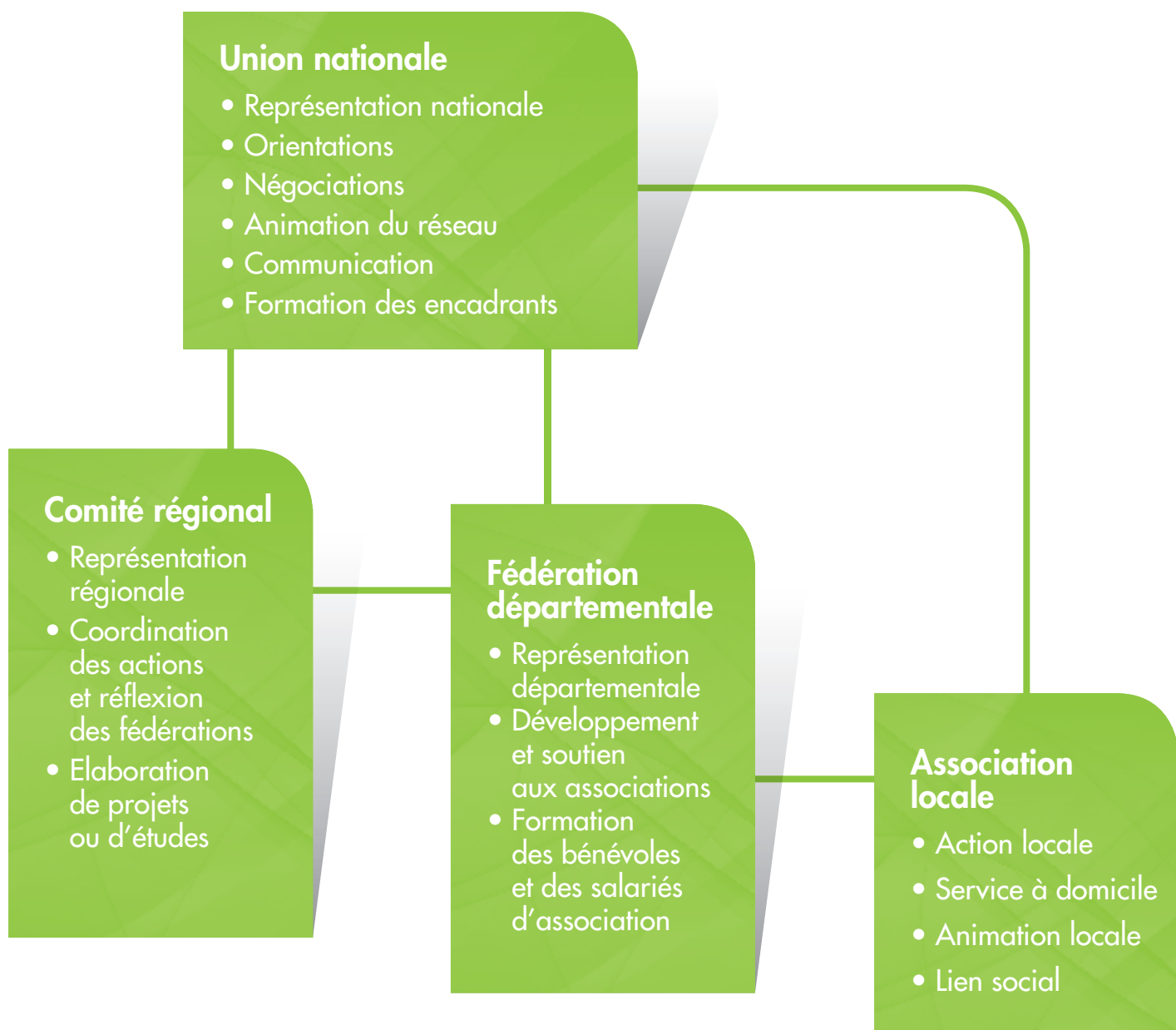
L'activité de l'ADMR s'articule autour de quatre gammes de services (autonomie, domicile, famille, santé) qui font appel à un personnel possédant des qualifications spécifiques :

- **Intervenants à domicile :**
 - Aide dans les actes essentiels de la vie auprès des publics fragilisés (aide à la mobilité, à la toilette, travaux ménagers...) et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle : auxiliaires de vie sociale (AVS), catégorie C.
 - Assistance des personnes qui ne peuvent faire seules les activités de la vie courante (entretien du linge, ménage, courses, préparation des repas...) et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle : employés à domicile, catégorie B.
 - Aide et réalisation des activités domestiques et administratives simples : agents à domicile, catégorie A.
- **Personnels intervenants dans le cadre de la santé** (aides soignantes, aides médico-psychologiques et infirmières, y compris infirmières coordinatrices) travaillant auprès de personnes dépendantes physiquement ou mentalement de façon temporaire ou définitive, en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ou en centres de soins infirmiers (CSI).
- **Techniciens d'intervention sociale et familiale** (TISF) contribuant notamment au soutien à la parentalité auprès des familles en difficulté.
- **Personnels de la petite enfance** (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, ...) travaillant en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et à domicile.
- **Personnels administratifs** : fonctions support pour les quatre gammes de service, les métiers administratifs sont présents à plusieurs échelons du réseau (association locale, fédération départementale, Union nationale). Le personnel administratif (département ressources humaines, développement, communication, finances, secrétariat...) assure des missions transversales de gestion et d'organisation qui rendent possibles le bon fonctionnement et le développement des services.



Une organisation en réseau intégré

L'ADMR est organisée en réseau qui s'étend sur tout le territoire national. Chaque échelon, qu'il soit local, fédéral, régional ou national, a un rôle à jouer et des responsabilités propres. Chaque maillon est indispensable à la bonne marche de l'ADMR et à la réalisation de son projet. Le réseau apporte de la cohérence et est gage d'efficacité. Il est aussi un appui pour tous les acteurs de l'ADMR, qu'ils soient bénévoles ou salariés.



● L'association locale

Créée par ses habitants, l'association locale exerce son activité sur plusieurs communes ou quartiers. Elle est au plus près de ceux qu'elle aide et de ceux à qui elle offre un emploi stable.

Ses missions : servir, promouvoir l'autonomie, animer, créer des emplois.

Ses moyens : une équipe de bénévoles fortement engagés pour détecter les besoins, créer et faire fonctionner les services.

Ses interlocuteurs : la population et les clients de nos services, bien sûr, mais aussi tous nos partenaires, des maires à l'ensemble des acteurs locaux.

À l'origine

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

Article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

L'association ADMR poursuit **deux objectifs fondamentaux** :

- Aider matériellement et moralement à domicile, à tous les moments de leur existence, toute famille ou personne habitant dans les communes où l'association exerce son action.
- Favoriser la création de lien social, participer à l'animation de la vie locale et permettre la création d'emplois.

Ses missions

- Mettre en place et gérer des services d'aide à domicile (seule ou en partenariat), adaptés aux attentes de la population locale : célibataires, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, malades.
- Employer le personnel d'intervention : aides à domicile, techniciennes de l'intervention sociale et familiale, aides-soignantes, infirmières, ergothérapeutes, assistants de soins en gérontologie...
- Développer une action collective et solidaire permettant de créer et d'amplifier le lien social et de favoriser l'intégration des personnes ou familles en difficulté, en faisant participer les clients à la gestion des services ou à la vie de l'association.

Ainsi l'action de l'association ADMR contribue au bien-être à domicile pour tous, au développement de l'autonomie des personnes, à la création d'emplois de proximité et à l'animation locale.

La charte du bénévole ADMR

Cette charte nationale définit le cadre des relations entre le bénévole et l'association, les droits et les devoirs des bénévoles, dans la ligne du projet politique ADMR (document joint en annexe de ce livret).

La notion de proximité

C'est une notion fondamentale à l'ADMR. C'est pourquoi, chaque association locale est implantée sur une commune ou sur le territoire d'un canton.



Qui dirige et anime l'association locale ?

C'est l'équipe de bénévoles. Ils sont à l'écoute de la population pour identifier ses besoins et attentes et susciter la création de services adaptés. Ils gèrent l'ensemble des services, avec l'aide de la fédération.

Qui délivre concrètement le service ?

Le personnel d'intervention, autrement dit les salariés de l'association. Celle-ci est l'employeur des salariés qui interviennent au domicile des personnes, sauf dans le cadre de l'activité mandataire au profit de particuliers employeurs.

Comment fonctionne une association locale ?

Chaque association s'organise en fonction de son contexte local et des services qu'elle met en place. Afin de favoriser la participation de tous les membres de l'association à l'animation et à la gestion des services, les associations travaillent en équipe et par service. L'association locale peut employer du personnel administratif pour la gestion quotidienne et administrative des services.

La vie statutaire de l'association

Toutes les associations locales ADMR se réfèrent à des statuts. Ils rappellent les grands principes de notre vie associative et permettent de situer précisément le rôle et les missions de chacun, bénévoles et salariés pour permettre le bon fonctionnement de l'association. Vous trouverez en annexe de votre livret, les statuts de l'association locale ADMR.

Les adhérents

Ils constituent l'assise de l'association, ils en assurent la légitimité. Ce sont principalement les personnes aidées mais aussi celles qui participent aux actions de l'ADMR ou celles qui adhèrent aux objectifs et au projet, notamment les bénévoles. Les adhérents cotisent et possèdent une carte d'adhésion renouvelable chaque année.

L'assemblée générale

Elle réunit au moins une fois par an l'ensemble des adhérents qui définissent la politique générale de l'association : ils votent les rapports d'activité, financier ainsi que le rapport d'orientation. Les adhérents élisent aussi à bulletin secret le conseil d'administration.

Le conseil d'administration

Chaque association est administrée par un conseil d'administration qui se compose de deux collèges :
Le premier collège (3/4 des sièges) est constitué d'administrateurs élus parmi les adhérents de l'association à jour de leur cotisation.
Le deuxième collège (1/4 des sièges) est constitué d'administrateurs élus parmi le personnel d'intervention employé par l'association locale.

Le bureau

Pour exécuter ses décisions, le conseil d'administration élit un bureau à bulletin secret. Le bureau comprend au minimum : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier. Pour ces deux derniers postes, la nomination d'un adjoint est souhaitable pour une meilleure répartition des tâches.

● La fédération départementale

Émanation démocratique des associations locales, la fédération accompagne les associations dans la réalisation de leurs projets, leur fournit un soutien administratif et financier, forme bénévoles et salariés. Elle représente l'ADMR auprès des instances politiques, administratives et économiques du département et négocie les conventions avec les organismes publics et privés.

● Le comité régional

Le comité régional participe à la cohésion du mouvement en regroupant les fédérations ADMR adhérentes pour coordonner leur action et leur réflexion au plan de la région. Il élabore tout projet concernant les activités et le financement des associations ou fédérations de son ressort géographique entrant dans le champ des compétences légales des conseils régionaux.

● L'Union nationale

L'Union nationale des associations locales et des fédérations ADMR représente le mouvement auprès des ministères, du parlement et de toutes les instances nationales. Elle définit la politique générale et anime le réseau sur les orientations de l'assemblée générale. Garante de l'image du mouvement, elle assure la formation des bénévoles et des salariés fédéraux.

Les supports de communication du réseau ADMR

Pour informer salariés et bénévoles, l'Union nationale ADMR publie et diffuse des supports dans tout son réseau. Leur lecture informe sur la vie de l'association, son organisation, ses acteurs, son environnement, mais aussi ses projets.

Le Lien est la revue des associations locales ADMR : ce mensuel s'adresse aux acteurs ADMR bénévoles et salariés ; il est aussi lu par tous ceux qui s'intéressent à notre activité : adhérents, personnes aidées, partenaires, élus, administrations, etc. Le Lien rend compte de toute la richesse et la diversité de nos activités locales et fédérales, et de l'évolution de nos métiers.

L'Union : lettre bimestrielle qui informe administrateurs et salariés des fédérations sur l'actualité du réseau ADMR et plus particulièrement sur les activités de l'Union nationale (conseil d'administration, commissions, départements).

L'Hebdo : lettre hebdomadaire envoyée aux présidents fédéraux, administrateurs fédéraux du 2^e collège, directeurs et conseillers techniques : actualités et informations techniques sur l'ADMR et le secteur de l'aide à domicile.

Le site intranet de l'ADMR (<http://www.intranet.admr.org>) : uniquement accessible aux membres de l'ADMR, ses différentes rubriques informent sur l'actualité du réseau et sur tous les documents et outils mis à la disposition des fédérations et associations. L'Hebdo y est consultable chaque semaine.

Le site Internet de l'ADMR (www.admr.org) a pour vocation première une approche client et met principalement en avant les quatre grandes gammes de services proposées par l'ADMR. Il propose également un module de recherche « Où nous trouver » qui permet d'accéder aux sites fédéraux, aux coordonnées des associations et aux services proposés.



Les sociétés : des outils au service du réseau ADMR

Afin de proposer les meilleurs services à ses clients, le réseau ADMR a été amené à développer ses propres outils et des moyens mutualisés facilitant la gestion des associations et des fédérations. La constitution de sociétés répond au besoin de se conformer aux instructions fiscales.

ADOMI

Créée en 1990, Adomi est une plateforme d'intermédiation entre les mutuelles et les associations ADMR, dans le cadre d'un besoin urgent d'assistance suite, par exemple, à un retour d'hospitalisation.

ADYFOR

Créée en 1999, Adyfor réalise des activités de recrutement, de formation, de conseil et d'audit, d'évaluations.



FILIEN ADMR

Créée en 1993, cette structure gère le système de téléassistance Filien ADMR en cherchant à toujours adapter son outil aux exigences des personnes aidées : système intégré à une montre, détecteur de chute, transmetteur GSM...



NSI ADMR

Créée en 2004, NSI ADMR regroupe l'ensemble des activités informatiques du réseau. Elle a pour objectif le déploiement du système d'information national, conçoit l'architecture technique, développe des logiciels informatiques, assure l'assistance, la maintenance et la formation des utilisateurs.



PERSONIA

Personia, créée en 2006, est une plateforme de mise en relation entre le grand public et les prestataires de service. L'ADMR, le Crédit Mutuel et AG2R La Mondiale sont partenaires pour favoriser le développement des services à la personne.



LES DOMICILIENNES

Cette société, créée en 1999, a pour vocation d'administrer les participations de l'Union nationale dans les sociétés conçues pour gérer les outils nationaux et de participer à leur financement.

Être bénévole ADMR : fonctions et missions

LES FONCTIONS STATUTAIRES

● Le rôle *du président*

- Représente légalement l'association à l'égard des tiers et de la justice dans les cas prévus par les statuts. A défaut de précisions statutaires, il/elle doit être mandaté-e par le conseil d'administration pour représenter l'association.
- Assure les relations publiques, internes et externes.
- Dirige l'administration de l'association : signature des contrats, embauche du personnel... Il/Elle signe tous les contrats qui engagent l'association (contrat de travail, banque, convention...), mais ne prend pas les décisions seul/e : le conseil d'administration aura approuvé au préalable la signature des contrats.
- Présente le rapport moral annuel à l'assemblée générale.
- Il/elle peut déléguer son pouvoir mais il doit y avoir une preuve de cette délégation. Il/elle doit se tenir régulièrement informé-e de l'évolution des missions déléguées.

● Le rôle *du vice-président*

- Il/elle supplée le/la président/e en cas d'absence et peut avoir une délégation spécifique sur certains dossiers.

● Le rôle *du trésorier*

- Le/la trésorier-ière a la responsabilité de gérer les recettes, les dépenses et, le cas échéant, le patrimoine de l'association.
- Il/elle effectue les paiements, perçoit les sommes dues à l'association et les cotisations. Il/elle présente les comptes de l'année en assemblée générale. Il est conseillé de préparer cette présentation sous forme de compte de résultat et de bilan. Dans un souci de transparence, il/elle doit rendre compte régulièrement de sa gestion au conseil d'administration ou au bureau.
- Il/elle regroupe les comptabilités de toutes les activités des services pour les associations. Dans ce cas, il est nécessaire que le conseil d'administration acte des délégations de pouvoirs à des responsables de services.



● Le rôle *du secrétaire*

- Le/la secrétaire tient la correspondance de l'association.
- Il/elle est responsable des archives, établit les procès-verbaux des réunions, tient le registre réglementaire pour modifications des statuts et changements de composition du conseil d'administration.
- Il/elle peut jouer un rôle clé dans la communication interne et externe de l'association.

● Le rôle *des administrateurs*

- Le conseil d'administration est composé de membres qui seront administrateurs, élus lors des assemblées générales (sauf lors de la création puisque le conseil d'administration est constitué par les membres fondateurs).
- Les administrateurs sont les représentants de l'association dans tous les actes de la vie civile.
- Ils sont chargés d'assurer le bon fonctionnement de l'association et l'application des décisions prises lors des assemblées générales. Les statuts stipulent leur nombre, la durée des mandats et leur mode de renouvellement. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et établit un procès-verbal des réunions.



LES PRINCIPALES MISSIONS DU BÉNÉVOLE

De nombreuses missions sont proposées aux bénévoles ADMR en fonction de leurs attentes, de leurs compétences et du temps qu'ils souhaitent consacrer à l'association. Ensemble, nous définirons votre fiche de missions individuelle qui précisera votre rôle. Elle vous sera remise lors de votre intégration au sein de l'association.

Différents choix s'offrent à vous pour agir en faveur du maintien du lien social :

● Répondre aux demandes des personnes et assurer le suivi des prestations

- Réaliser des visites de convivialité au domicile des personnes et familles aidées.
- Accueillir des personnes, écouter leur demande.
- Participer à l'évaluation des besoins et à leur évolution.
- Proposer les services de l'ADMR.
- Organiser et assurer le suivi des interventions à domicile.
- Déployer les outils de téléassistance.

● Faire vivre et promouvoir l'association

- Participer à l'organisation des temps forts de l'association (goûter, spectacle, loto, sortie, etc.).
- Participer à la vie associative (commissions, conseil d'administration, bureau).
- Promouvoir l'association et la représenter.
- Développer de nouveaux projets ou services.
- Veiller à la bonne gestion financière.
- Garantir la réalisation de la démarche qualité.
- Coordonner la gestion du personnel.
- Coordonner la communication locale.
- Rechercher et accueillir de nouveaux bénévoles.



La vie pratique du bénévole au sein de l'ADMR

● Accueil et intégration à l'équipe

Selon ses besoins, le nouveau bénévole prend le temps qu'il estime nécessaire pour observer et comprendre (avec le président ou un autre bénévole) le fonctionnement de l'association et la mission qu'il aura à accomplir. Le tutorat et l'accompagnement sont des enjeux forts pour une intégration réussie.

● Lieu de réalisation des missions

En fonction de sa mission, le bénévole peut exercer son action : à l'association, à la Maison des Services ou à son domicile.

● Déplacements

Le bénévole peut être amené à se déplacer pour rendre visite aux personnes, les écouter, les aider, leur proposer les services de l'association, etc.

● Remboursement des frais

Les frais kilométriques, de courriers, de fournitures sont remboursés, sur présentation de justificatifs.

● Réunions et rencontres

Des réunions entre bénévoles et/ou salariés sont à prévoir occasionnellement (en dehors du conseil d'administration). Elles sont dédiées à l'organisation, au fonctionnement des services ou à la mise en place de projets. Elles permettent également d'articuler l'action avec les salariés administratifs et les accompagnants de proximité.

● Assurances

Chaque bénévole est couvert au titre de l'assurance de responsabilité civile. Les bénévoles membres du conseil d'administration bénéficient de la garantie au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles. A ce titre, ils doivent être obligatoirement déclarés à la MSA ou à l'URSSAF.

● Formations

Des formations sont organisées pour permettre aux bénévoles d'accroître leurs connaissances dans leurs fonctions. Les thèmes sont variés : projet associatif, activités, démarche qualité, rôle et missions du bénévole...

● Devoir de discrétion

Chaque bénévole se doit de respecter un devoir de discrétion et de participer à la protection des données à caractère personnel. Il ne doit en aucun cas divulguer les informations dont il peut avoir connaissance à l'occasion de sa mission de bénévolat (Cf. charte du bénévole).

Le responsable bénévole peut être amené à accéder à des données à caractère personnel. En effet, pour faciliter la gestion et l'organisation de l'association et du service, les informations recueillies auprès des adhérents, des clients et des salariés font l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, dite « informatique et libertés » et à la charte régissant l'usage du Système d'Information ADMR :

- Les données traitées doivent se limiter à ce qui est indispensable à la mise en œuvre et au suivi du service ;
- Il est interdit de collecter les données sensibles qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale ;
- L'utilisateur est responsable, en tout lieu, de l'usage qu'il fait du Système d'Information auquel il a accès. Il a une obligation de réserve et de confidentialité à l'égard des informations et documents auxquels il accède. Cette obligation implique le respect des règles d'éthique professionnelle et de déontologie ;
- L'ADMR interdit à quiconque, toute cession, transmission ou location de fichier à des tiers.

Conformément à la loi, toute personne (adhérent, client, salarié...) bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concerne. Droit qui peut s'exercer en s'adressant à l'association locale ou à la fédération départementale. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

